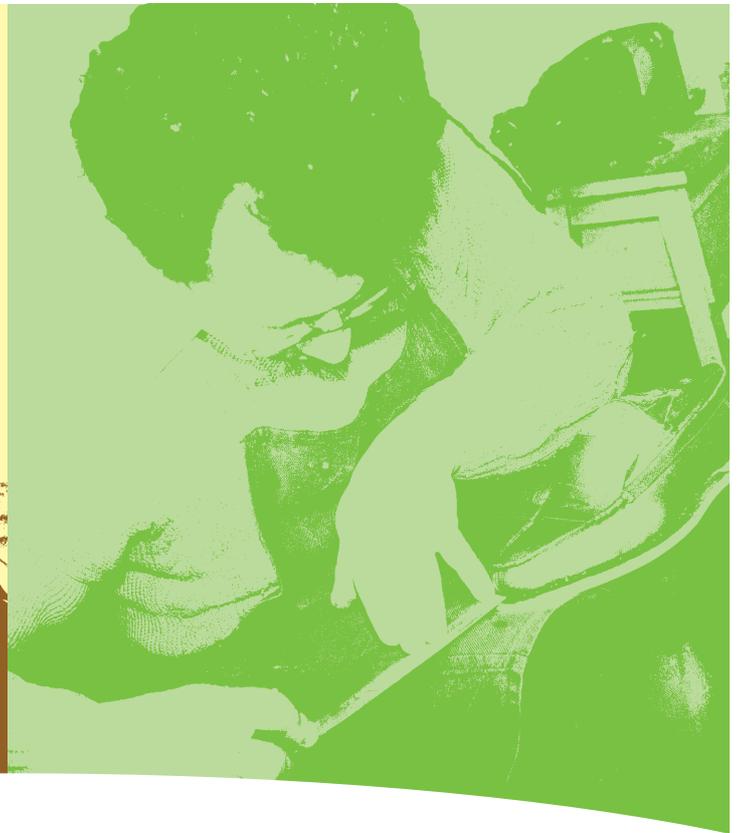


L'emploi des Seniors en région Centre



Sommaire

■ Avant-propos	3
■ Démographie	5
Une population qui vieillit	5
Un effet « baby boom »	6
Parmi les 50 à 59 ans : progression des femmes actives	7
Plus faible activité des 50 ans et plus au sud de la région	8
■ Emploi des 50 ans et plus	10
Secteur privé, semi-public et collectivités territoriales	10
Dans le secteur de l'habillement et du cuir, et dans celui des composants électroniques, près de 30 % des salariés ont 50 ans et plus	10
Les salaires des seniors plus élevés, surtout pour les cadres	12
Les salariés du secteur privé et semi-public	13
Les salariés de 50 ans et plus, nombreux parmi les chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures	13
Emploi à temps partiel : plus répandu à partir de 55 ans	15
Une plus forte stabilité de l'emploi pour les salariés de 50 ans et plus	15
Les salariés des collectivités territoriales	16
Près de 30 % des salariés travaillant dans les collectivités territoriales ont au moins 50 ans	16
De 25 % à 46 % de seniors selon les catégories socioprofessionnelles	17
Emploi à temps partiel : parmi les hommes, nettement plus répandu chez les salariés de 50 ans et plus	17
Les agents de l'État	18
Près du quart des agents de l'État sont des seniors	18
Plus forte proportion de femmes parmi les salariés de 50 ans et plus	19
Les entreprises individuelles	19
Plus de 41 % des chefs d'entreprises individuelles sont des seniors	19



Encadrés	20
La population active et l'emploi : données de cadrage	20
Etude des actifs de 50 ans et plus occupant un emploi en région Centre : les sources mobilisées	21
■ Le chômage	22
La recherche d'un emploi à temps partiel croît rapidement avec l'âge	22
Evolution du nombre de seniors inscrits à l'ANPE	23
Un senior sur deux est au chômage depuis plus d'un an	24
Des seniors demandeurs d'emploi plus qualifiés	26
Les seniors face à la conjoncture économique	27
Définitions	28
17 000 personnes dispensées de recherche d'emploi fin décembre 2004	28
■ Les mouvements de main d'œuvre	29
■ L'emploi aidé	30
Les mesures	31
Les seniors recrutés en Contrat Emploi Solidarité	32

Avant-propos

La structure de la population active de la région Centre a vieilli : en 1999, 21,1 % de l'ensemble des actifs résidant en région Centre avaient 50 ans et plus alors qu'en 1990 la proportion n'était que de 18,8 %. Le vieillissement de la population active est aussi constaté dans les autres régions et va se poursuivre. Pour l'essentiel, l'effet « baby-boom » explique ce phénomène : les premières générations nées après la seconde guerre mondiale ont atteint 50 ans à partir du milieu de la décennie quatre-vingt-dix et remplacent des générations sensiblement moins nombreuses.

Si la démographie contribue au vieillissement de la population active, la part des actifs dans la population de 55 ans et plus a eu tendance à diminuer au cours des 20 dernières années. La baisse la plus marquée touche le taux d'activité des 60 à 64 ans (-20 points entre 1982 et 1999). Les taux d'activité des seniors ne sont pas homogènes sur le territoire : les taux d'activité élevés sont constatés plutôt dans les zones d'emploi du nord de la région et le long de l'axe ligérien.

La part des seniors dans l'emploi varie d'un secteur à l'autre. Ainsi, on constate qu'une forte proportion de salariés de 50 ans et plus sont employés par des industries traditionnelles telles que l'habillement et le cuir (27,4 %), les composants électriques et électroniques (28,4 %), les équipements mécaniques (25,2 %) et les produits minéraux (25,9 %). Il en est de même pour les activités ayant embauché massivement au cours de la décennie soixante-dix : activités financières (26,8 %), postes et télécommunications (27,2 %).

Au sein de la Fonction Publique, l'Etat et surtout les collectivités locales emploient une proportion relativement élevée d'agents de 50 ans et plus. Indépendamment du secteur économique, l'âge des actifs est fonction de leur catégorie socioprofessionnelle. Parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures du secteur privé et semi-public, la proportion des salariés de 50 ans et plus s'élève, en 2002, à 28 %. Une proportion relativement élevée de salariés âgés est aussi constatée parmi les contremaîtres et agents de maîtrise.

En comparaison avec les salariés de moins de 50 ans, les conditions d'emploi des seniors se caractérisent par une plus grande stabilité de l'emploi et des salaires plus élevés. L'écart de salaires moyens entre les deux classes d'âge dépend de la catégorie socio professionnelle : en 2002, il dépasse 24 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures mais reste inférieur à 8 % chez les ouvriers.

Si l'on s'en tient aux données sur les demandeurs d'emploi, les seniors apparaissent proportionnellement moins nombreux que les plus jeunes à être frappés par le chômage.

Ainsi, fin décembre 2004, 24 200 seniors de la région Centre étaient des demandeurs d'emplois, soit 16 % du total des demandeurs, alors qu'ils représentaient plus de 21 % des salariés. Néanmoins, il faut tenir compte de situations spécifiques des seniors vis-à-vis de l'activité ou de l'inactivité, et notamment des 17 000 chômeurs dispensés de recherche d'emploi.

Par ailleurs, en 2004, plus de 1 734 seniors ont été recrutés au titre d'un contrat emploi solidarité (CES) et 815 sous contrat initiative emploi.

Les seniors sont davantage confrontés au chômage de longue durée. En 2004, près d'un demandeur d'emploi sur deux d'au moins 50 ans de la région est au chômage depuis plus d'un an, alors que la proportion descend à moins de trois sur dix chez les moins de 50 ans.

A partir de 50 ans, et surtout de 55 ans, les demandeurs d'emploi seniors recherchent davantage que les plus jeunes un emploi soit à durée indéterminée à temps partiel, soit à durée déterminée temporaire ou saisonnier.

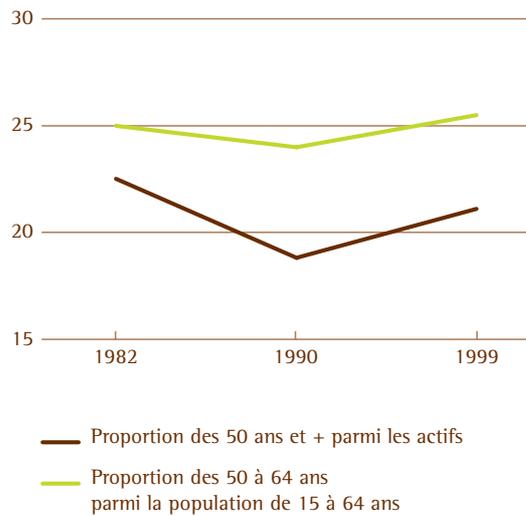
Démographie

Une population active qui vieillit

En 1999, plus de 234 000 actifs résidant en région Centre étaient âgés d'au moins 50 ans, soit 21,1 % de l'ensemble des actifs. La structure de la population active a vieilli puisqu'en 1990, cette proportion n'était que de 18,8 %. Les effectifs de la population active des deux classes d'âge 45 à 49 ans et 50 à 54 ans ont augmenté respectivement de 54,6 % et 51,9 %, tandis qu'ils diminuaient pour les autres classes d'âge. La baisse des effectifs concerne surtout les actifs de 15 à 24 ans, et les actifs à partir de 60 ans. Si Les facteurs démographiques conditionnent fortement l'évolution de la structure par âge de la population active, l'importance de la population active et son évolution dépendent toutefois du comportement des personnes vis-à-vis de l'activité. Celui-ci est mesuré à partir du taux d'activité.

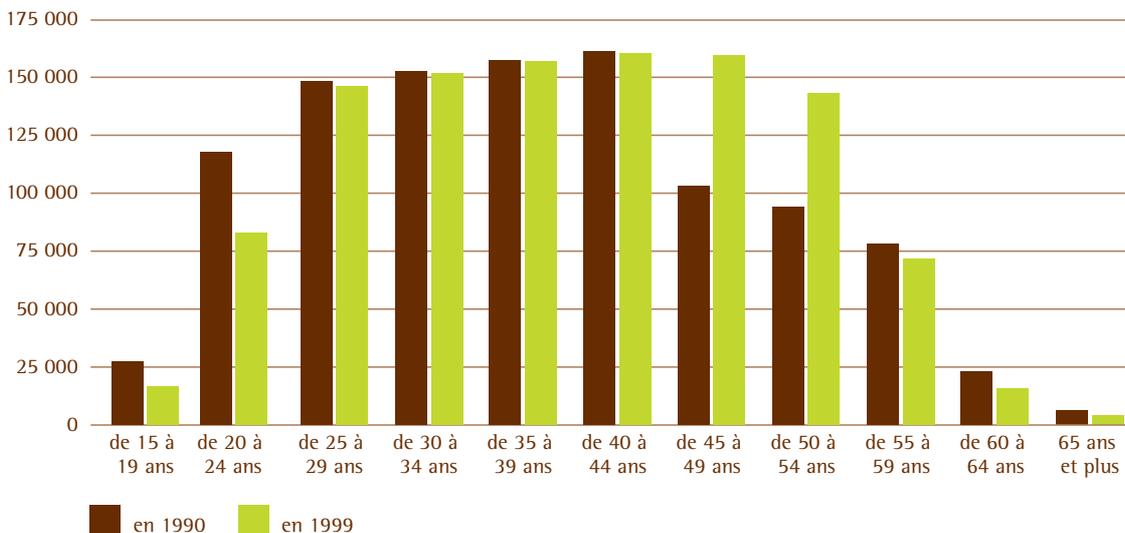
PROPORTION DES SENIORS RÉSIDANT EN RÉGION CENTRE PARMIS LA POPULATION ET PARMIS LES ACTIFS

Source : Insee - Recensements de la population 1982, 1990 et 1999



POPULATION ACTIVE RÉSIDANT EN RÉGION CENTRE PAR ÂGE

Source : Insee - Recensements de la population 1990 et 1999



Un effet « baby boom »

En 1999, 34,8 % des 2 440 000 habitants résidant en région Centre étaient âgés d'au moins 50 ans. En 1990, la proportion n'était que de 32 %. En 9 ans, la population âgée d'au moins 50 ans a augmenté de 12 % tandis que la population dans son ensemble ne progressait que de 2,9 %. L'augmentation de l'effectif des personnes âgées d'au moins 50 ans résulte de la progression de la population dans deux classes d'âge : celle des personnes âgées d'au moins 65 ans (+ 15,5 %), et celle des personnes âgées de 50 à 54 ans (+ 43,3 %).

En 1999, les premières générations du « baby boom » nées après la seconde guerre mondiale

dépassaient les 50 ans. Ainsi, le nombre des personnes âgées de 50 à 54 ans s'élevait à près de 167 000 alors que l'effectif n'était que de 114 000 et 119 000 respectivement pour les deux classes d'âges 55 à 59 ans et 60 à 64 ans. Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, les plus concernées par l'emploi, les personnes de 50 ans et plus représentent désormais plus du quart de l'effectif.

En 2005, l'effet « baby boom » atteindra la classe d'âge 55 à 59 ans, le vieillissement de la population se poursuivra donc, avec pour conséquence, le vieillissement de la population active.

RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LA TRANCHE D'ÂGE EN RÉGION CENTRE

Source : Recensements de la population 1982, 1990 et 1999

	1982	1990	1999	% 1999/1990
moins de 15 ans	471 251	444 587	424 802	-4,5
de 15 à 19 ans	180 875	179 766	162 168	-9,8
de 20 à 24 ans	165 985	169 831	141 645	-16,6
de 25 à 29 ans	166 936	166 157	164 047	-1,3
de 30 à 34 ans	179 385	173 205	168 562	-2,7
de 35 à 39 ans	146 603	177 583	173 942	-2,1
de 40 à 44 ans	114 140	181 503	177 014	-2,5
de 45 à 49 ans	123 902	119 360	177 861	49,0
de 50 à 54 ans	127 801	116 341	166 738	43,3
de 55 à 59 ans	123 869	125 528	113 682	-9,4
de 60 à 64 ans	107 721	127 071	118 963	-6,4
65 ans et plus	354 000	390 157	450 538	15,5
Ensemble	2 262 468	2 371 089	2 439 962	2,9

	1982	1990	1999
Population âgée de 50 à 64 ans rapportée à la population des 15 à 64 ans	25,0 %	24,0 %	25,5 %
Population âgée de 50 ans et plus rapportée à l'ensemble de la population	31,5 %	32,0 %	34,8 %

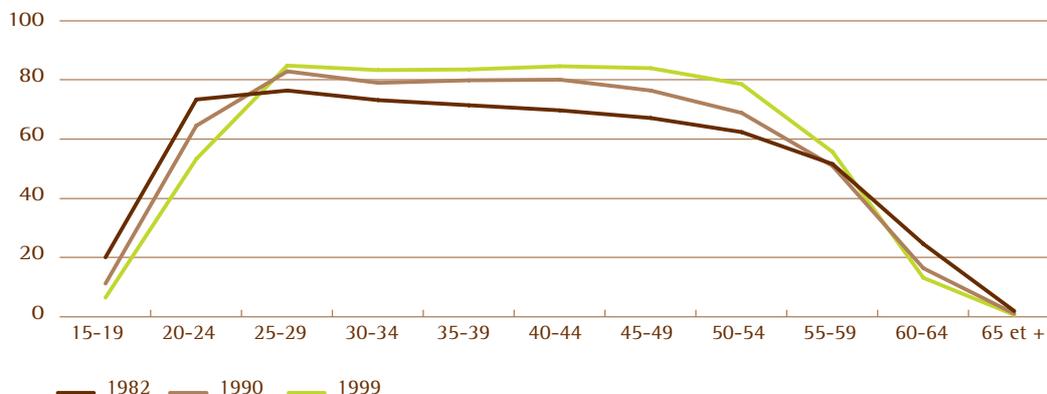
Parmi les 50 à 59 ans : progression de la proportion des femmes actives

Le taux d'activité des personnes âgées de 50 ans et plus décline fortement avec l'âge : en 1999, 85,8 % des personnes âgées de 50 à 54 ans étaient des actifs, alors que pour les classes d'âge de 55 à 59 ans et 60 à 64 ans la proportion n'était respectivement plus que de 63,1 % et 13,1 %. Le taux d'activité des personnes âgées de 50 à 54 ans a progressé de 8 points entre 1982 et 1999. Cette augmentation résulte de la hausse sensible de l'activité féminine : le taux d'activité féminin a atteint 78,6 % en 1999 alors qu'il n'était que 62,3 % en 1982. Pendant la même période, le taux d'activité des hommes a peu varié.

Le taux d'activité des personnes âgées de 55 à 59 ans a diminué de 4,5 points entre 1982 et 1990. Le développement des dispositifs de pré-retraite pendant la période explique en bonne partie cette évolution. Ensuite, sous l'effet d'une activité féminine accrue, celui-ci a légèrement progressé entre 1990 et 1999. Entre 1982 et 1999, la diminution du taux d'activité des personnes de 60 à 64 ans a été de 20 points ; elle confirmait un mouvement, amorcé depuis plusieurs décennies, vers une mise à la retraite plus précoce, entérinée par la décision prise en 1982 par le législateur de fixer à 60 ans l'âge légal du départ à la retraite.

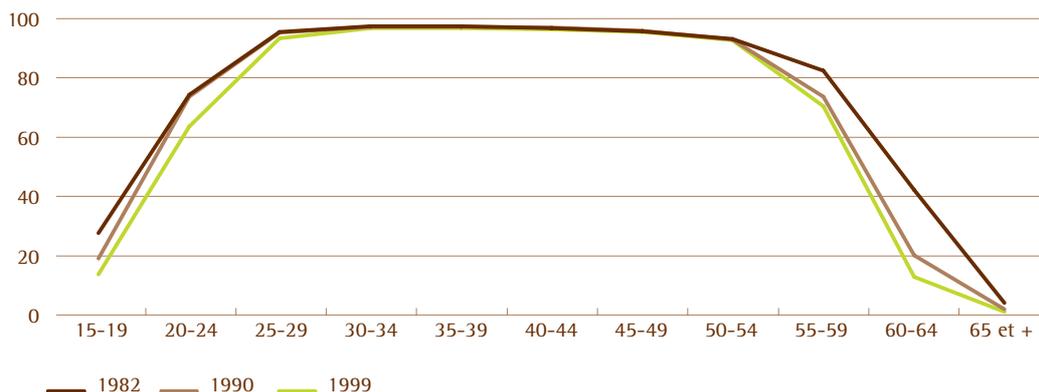
TAUX D'ACTIVITÉ PAR TRANCHE D'ÂGE - FEMMES

Champ : région Centre - Source : RP 82, 90, 99



TAUX D'ACTIVITÉ PAR TRANCHE D'ÂGE - HOMMES

Champ : région Centre - Source : RP 82, 90, 99



Plus faible activité des 50 ans et plus au sud de la région qu'au nord

Quatre zones d'emploi enregistraient, en 1999, un taux d'activité des 50 à 64 ans supérieur à 60 % : Orléans, Dreux, Chartres et Pithiviers. Ces trois dernières sont situées au nord de la région. Les taux d'activité les plus faibles sont principalement constatés dans des zones d'emploi situées au sud : Saint-Amand-Montrond (49,5 %), La Châtre (50,0 %) et Argenton-sur-Creuse (50,3 %). Les zones d'emploi situées le long de l'axe ligérien (Tours, Amboise et Blois) connaissent une activité des 50 ans et plus relativement soutenue (taux d'activité compris entre 57 % et 60 %). La disparité des taux d'activité entre les zones d'emploi est constatée aussi en considérant les classes d'âge plus jeunes, mais avec une plus faible amplitude.

TAUX D'ACTIVITÉ DES 50 À 64 ANS EN 1999

Source : recensement de la population en 1999

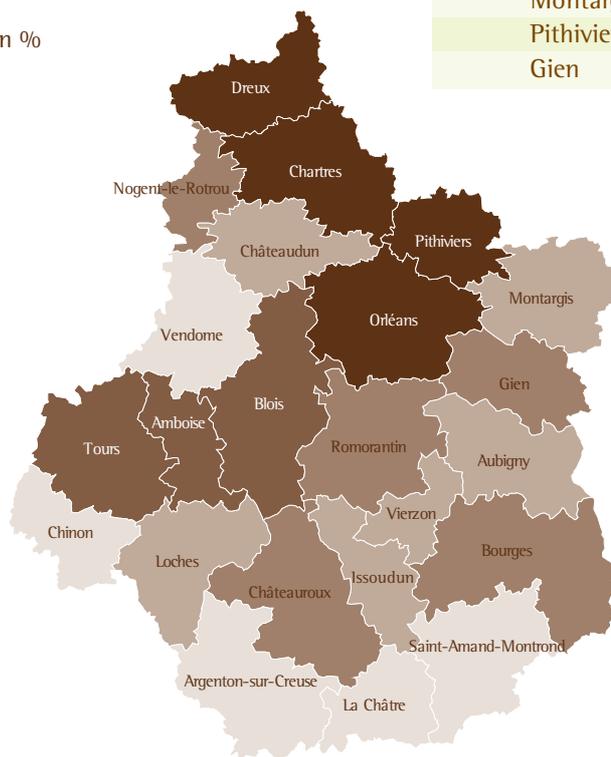
Zone d'emploi région Centre	Taux activité %
Bourges	55,5
Vierzon	54,3
Saint-Amand-Montrond	49,5
Aubigny	53,1
Chartres	62,6
Dreux	60,1
Châteaudun	53,5
Nogent-le-Rotrou	54,8
Châteauroux	56,9
Argenton-sur-Creuse	50,3
Issoudun	53,6
La Châtre	50,0
Tours	59,9
Amboise	58,9
Loches	53,2
Chinon	51,4
Blois	57,8
Vendôme	52,9
Romorantin	54,8
Orléans	62,9
Montargis	54,4
Pithiviers	60,3
Gien	55,1

TAUX D'ACTIVITÉ DES 50 À 64 ANS EN 1999 DANS LES ZONES D'EMPLOI DE LA RÉGION CENTRE

Source : Insee - recensement de la population en 1999

Taux d'activité en %

- 49 à > 53
- 53 à > 54,5
- 54,5 à > 57
- 57 à > 60
- 60 à > 63



La proportion des actifs de 50 ans et plus par zone d'emploi résulte de la structure par âge de la population et de l'activité des classes d'âge les plus âgées que traduit le taux d'activité.

En 1999, une proportion d'actifs de 50 ans et plus relativement élevée était constatée dans les zones d'emploi situées principalement au sud et à l'est de la région : Argenton-sur-Creuse (23,8 %), Vierzon (23,1 %), Saint-Amand-Montrond et Aubigny (22,5 %). Une proportion relativement faible de seniors parmi les actifs était relevée plutôt dans les zones d'emploi situées à l'ouest de la région : Chinon (19,9 %), Chartres (20,0 %), Amboise (20,5 %), Vendôme (20,9 %). Entre 1990 et 1999, la proportion des actifs de 50 ans et plus a augmenté sensiblement dans les zones d'emploi de Dreux (+ 4,5 points), de Vierzon (+ 4,4 points), et d'Orléans (+ 3,7 points).

PART DES 50 ANS ET PLUS PARMIS LES ACTIFS

Source : recensement de la population en 1999

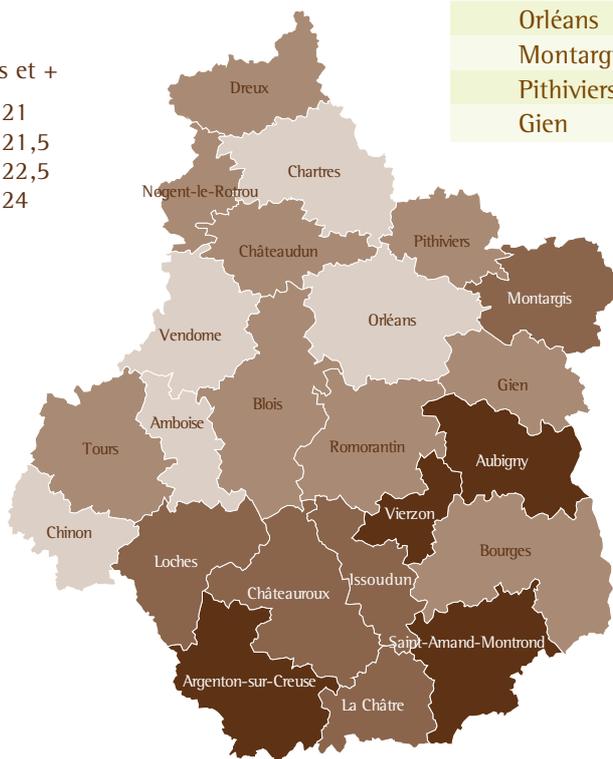
Zone d'emploi région Centre	Part des 50 ans et + %
Bourges	21,4
Vierzon	23,1
Saint-Amand-Montrond	22,5
Aubigny	22,5
Chartres	20,0
Dreux	21,2
Châteaudun	21,1
Nogent-le-Rotrou	21,2
Châteauroux	21,7
Argenton-sur-Creuse	23,8
Issoudun	21,7
La Châtre	22,1
Tours	21,1
Amboise	20,5
Loches	21,9
Chinon	19,9
Blois	21,1
Vendôme	20,9
Romorantin	21,4
Orléans	20,5
Montargis	21,6
Pithiviers	21,3
Gien	21,1

PART DES 50 ANS ET PLUS PARMIS LES ACTIFS

Source : recensement de la population en 1999

% actifs 50 ans et +

- 19,9 à < 21
- 21 à < 21,5
- 21,5 à < 22,5
- 22,5 à < 24



Emplois des 50 ans et plus

Secteur privé, semi-public et collectivités territoriales

Dans le secteur de l'habillement et du cuir, et dans celui des composants électriques et électroniques, près de 30 % des salariés ont 50 ans et plus

Au 31 décembre 2002, plus de 21 % des 707 100 salariés des secteurs privé, semi-public et des collectivités territoriales en poste en région Centre avaient 50 ans et plus. L'industrie, la construction et les services connaissent des proportions assez voisines, puisque comprises entre 21 % et 23 %. Une proportion largement supérieure à la moyenne est cependant constatée dans certains secteurs d'activités de l'industrie et des services. C'est en particulier le cas de l'habillement et du cuir (27,4 %), de l'industrie des composants électriques et électroniques (28,4 %), des activités financières (26,8 %), des activités immobilières (30,3 %), des postes et télécommunications (27,2 %) et des administrations publiques¹ (29,9 %).

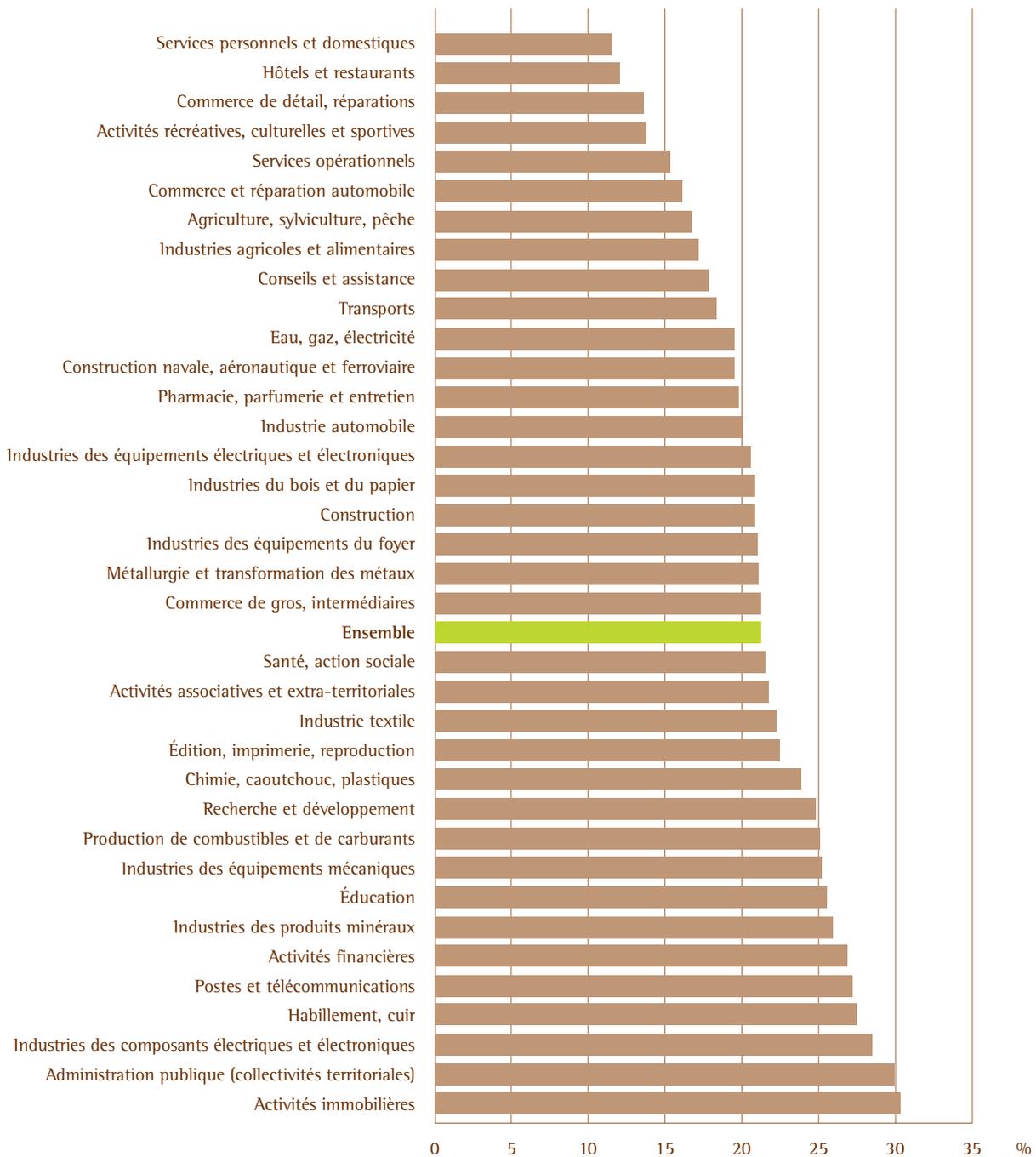
En revanche, une proportion particulièrement faible de salariés de 50 ans et plus est employée dans certaines activités des services : hôtels et restaurants (12,0 %), les activités récréatives, culturelles et sportives (13,7 %), les services personnels et domestiques (11,5 %) et les services opérationnels (15,3 %). Le commerce, avec seulement 16,4 % de salariés âgés de 50 ans et plus, emploie aussi un personnel relativement jeune.

Globalement, la proportion des femmes parmi les salariés de 50 ans et plus, et celle constatée parmi les salariés de moins de 50 ans sont assez proches, avec respectivement 43,9 % et 45,9 %. Des différences importantes existent cependant entre les deux classes d'âges dans certaines activités. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses parmi les actifs âgés dans les secteurs de la pharmacie, parfumerie et entretien, du commerce et de la réparation automobile, des services opérationnels, des hôtels et restaurants, et des activités récréatives, culturelles et sportives. Par contre, elles sont, en proportion, sensiblement moins nombreuses dans les secteurs des conseils et assistance, de la recherche et développement, et des services personnels et domestiques.

¹ Il s'agit ici principalement des agents des collectivités locales.

PART DES EMPLOIS SALARIÉS OCCUPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002 PAR DES SENIORS (50 ANS ET PLUS) SELON L'ACTIVITÉ

Source : Insee - DADS 2002 - fichier postes



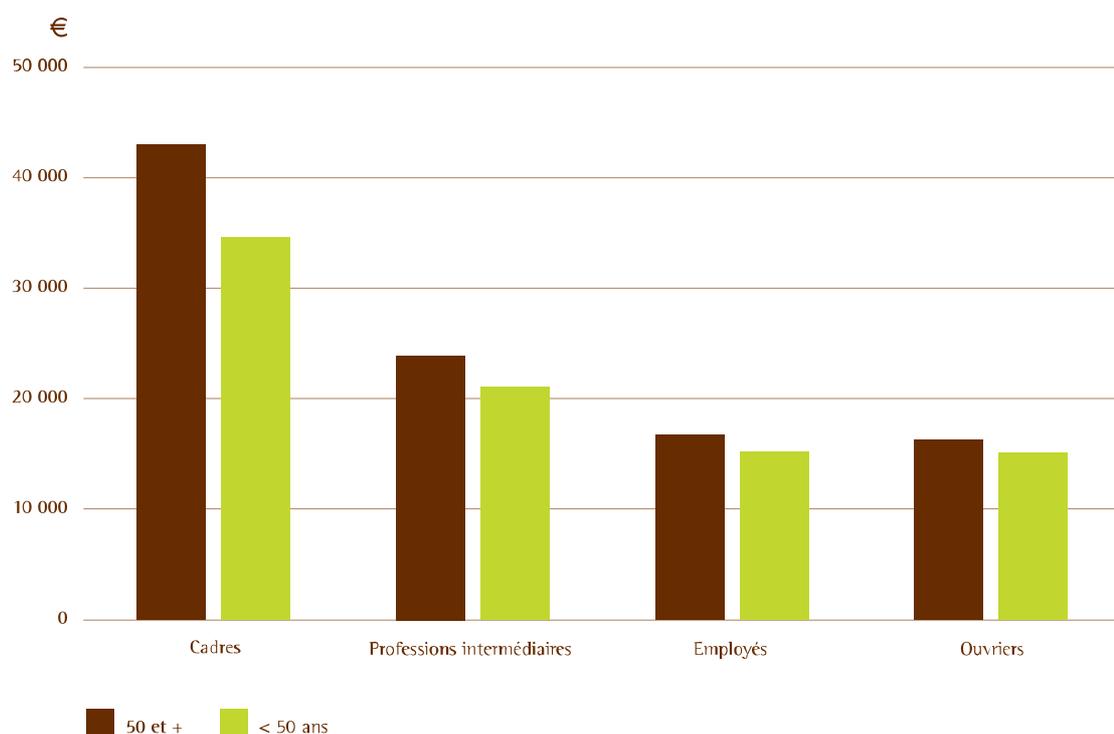
Les salaires des seniors plus élevé, surtout pour les cadres

En 2002, un salarié d'au moins 50 ans ayant travaillé à temps complet pendant toute l'année aura perçu, en moyenne, un salaire annuel net de 22 566 euros. En moyenne, les salariés d'au moins 50 ans gagnent près de 23 % de plus que ceux de moins de 50 ans. Une rémunération plus élevée pour les salariés les plus âgés se vérifie quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. Un fort effet de structure explique cet écart. En effet, si la différence du salaire moyen entre les deux classes d'âge est du même ordre de grandeur pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 24,4 %), il se réduit sensi-

blement pour les autres catégories, en particulier chez les ouvriers (7,9 %) et les employés (10,3 %). Au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, l'écart du salaire moyen entre hommes et femmes est assez comparable pour les moins de 50 ans et les 50 ans et plus. La disparité des salaires entre hommes et femmes est relativement plus élevée au sein des cadres et des professions intellectuelles supérieures, et des ouvriers que chez les professions intermédiaires et les employés.

SALAIRES NETS ANNUELS MOYENS POUR DES POSTES OCCUPÉS PENDANT TOUTE L'ANNÉE 2002 ET À PLEIN TEMPS EN RÉGION CENTRE

Source : Insee - DADS 2002



Les salariés des secteurs privé et semi-public

Les salariés de 50 ans et plus, nombreux parmi les chefs d'entreprise, les cadres et professions supérieures

Au 31 décembre 2002, 20,3 % des 640 000 salariés des secteurs privé et semi-public ont 50 ans ou plus. Plus de la moitié des chefs d'entreprises salariés appartiennent à cette classe d'âge. Avec une proportion de 28 %, la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures se caractérise aussi par la présence de salariés relativement âgés. Au sein de cette catégorie, les professions de l'information, des arts et des spectacles (22 %), ainsi que les ingénieurs et les cadres techniques d'entreprises (21,9 %) constituent deux sous-populations sensiblement plus jeunes qui se distinguent notamment de celle des cadres administratifs et commerciaux d'entreprises plus âgée (31,2 %).

De même au sein des professions intermédiaires, les salariés d'au moins 50 ans sont relativement

nombreux parmi les contremaîtres et agents de maîtrise (26,7 %) et les professions intermédiaires administratives de la Fonction Publique² (30,3 %), alors que la proportion n'est que de 18,2 % pour les professions intermédiaires de la santé et du travail social, et de 18,7 % pour les techniciens. Moins de 18 % des employés et moins de 20 % des ouvriers sont âgés d'au moins 50 ans. Dans le cas des employés de commerce, la proportion n'est que de 11 %.

Les femmes de 50 ans et plus sont proportionnellement moins nombreuses parmi les cadres et les professions intellectuelles supérieures (respectivement 23 % et 31 %). En revanche, elles sont plus présentes parmi les ouvriers.

POSTES OCCUPÉS EN RÉGION CENTRE AU 31 DÉCEMBRE 2002, SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DANS LES SECTEURS PRIVÉ ET SEMI PUBLIC

Source : fichier "postes" DADS 2002

Champ : ensemble des domaines d'emplois des DADS sauf collectivités territoriales et Etat.

	Postes occupés au 31 décembre 2002	% des emplois occupés par des 50 ans et plus	% des femmes parmi les emplois occupés par les moins de 50 ans	% des femmes parmi les emplois occupés par les 50 ans et plus	Différence entre la proportion de l'emploi féminin dans les deux classes d'âges
Chefs d'entreprises	4 453	51,2	15,7	14,6	-1,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	61 944	28,0	30,7	22,9	-7,8
Professions intermédiaires	146 482	21,3	47,8	43,6	-4,1
Employés	176 952	17,5	78,2	79,5	1,2
Ouvriers	242 933	19,6	20,7	25,3	4,6
Autres, dont catégorie socioprofessionnelle non codée	7 227	11,2	64,4	64,4	0,0
Ensemble	639 991	20,3	44,7	42,3	-2,4

² Il s'agit principalement d'agents relevant de l'activité postes et télécommunications.

POSTES OCCUPÉS EN RÉGION CENTRE AU 31 DÉCEMBRE 2002 SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
DANS LES SECTEURS PRIVÉ ET SEMI PUBLIC

Source : fichier "postes" DADS 2002.

Champ : ensemble des domaines d'emplois des DADS sauf collectivités territoriales et Etat.

CS		Postes occupés au 31 décembre 2002	% des emplois occupés par des 50 ans et plus
21	Chefs d'entreprises artisanales	705	47,9
22	Chefs d'entreprises industrielles ou commerciales de moins de 10 salariés	590	50,7
23	Chefs d'entreprises industrielles ou commerciales de 10 salariés et plus	3 158	52,1
2	Ensemble des chefs d'entreprises	4 453	51,2
31	Professionnels de la santé et avocats	857	30,1
33	Cadres de la fonction publique (1)	3 496	35,8
34	Professeurs, professions scientifiques	8 374	31,9
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	2 345	22,0
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	24 380	31,2
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	22 492	22,4
3	Ensemble des cadres et professions intellectuelles supérieures	61 944	28,0
42	Instituteurs et assimilés	5 526	21,9
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	27 818	18,2
44	Clergé, religieux	55	61,8
45	Professions intermédiaires administratives de la Fonction Publique (1)	7 838	30,3
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	58 314	21,1
47	Techniciens	28 991	18,7
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	17 940	26,7
4	Ensemble des professions intermédiaires	146 482	21,3
52	Employés civils et agents de service de la Fonction publique (1)	41 815	20,3
53	Agents de surveillance	3 003	18,6
54	Employés administratifs d'entreprises	67 387	19,7
55	Employés de commerce	38 113	11,0
56	Personnels des services directs aux particuliers	26 634	16,8
5	Ensemble des employés	176 952	17,5
62	Ouvriers qualifiés de type industriel	72 219	22,1
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal	53 806	18,3
64	Chauffeurs	25 885	22,3
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	16 954	17,1
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel	48 212	17,4
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal	22 342	18,7
69	Ouvriers agricoles	3 515	15,4
6	Ensemble des ouvriers	242 933	19,6
	Ensemble *	639 991	20,3

* dont 7227 postes avec la catégorie socioprofessionnelle non renseignée.

(1) Le secteur semi-public comprend notamment les hôpitaux publics, les établissements publics industriels et commerciaux et les établissements publics administratifs.

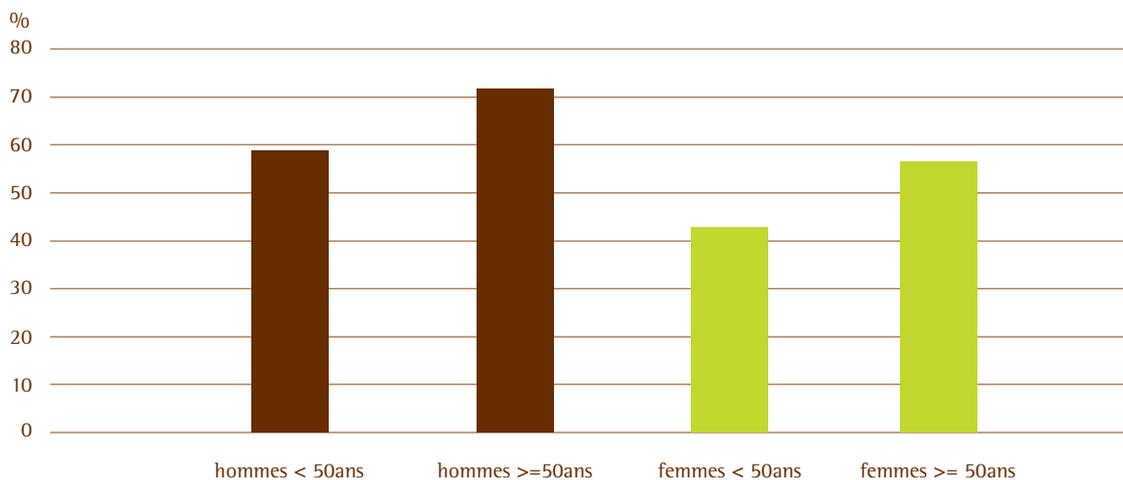
Une plus forte stabilité de l'emploi pour les salariés de 50 ans et plus

Au cours de l'année 2002, plus de 65 % des salariés âgés d'au moins 50 ans ont connu une situation très stable de leur emploi, c'est-à-dire à temps complet pendant toute l'année, contre seulement 52 % pour la classe d'âge plus jeune.

Quelle que soit la classe d'âge, les emplois occupés par les hommes sont en moyenne plus stables que ceux occupés par les femmes.

PROPORTION DES SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN EMPLOI À TEMPS COMPLET PENDANT TOUTE L'ANNÉE 2002

Sources : Insee -DADS 2002 - fichier salariés
Champ : salariés secteurs privé et semi-public



Emplois à temps partiel : plus répandus à partir de 55 ans

Les emplois à temps partiel sont plus répandus parmi les salariés de 55 ans et plus que chez les plus jeunes. Ainsi à la fin 2002, 38 % des femmes de 55 ans et plus salariées des secteurs privé et semi-public occupent un emploi à temps partiel,

alors qu'elles ne sont que 31 % parmi les moins de 50 ans (pour les hommes, respectivement pour les deux classes d'âge : 18 % et 10 %).

Les seniors dans les collectivités territoriales

Près de 30 % des salariés travaillant dans les collectivités territoriales ont au moins 50 ans

Au 31 décembre 2002, plus de 29 % des emplois au sein des collectivités territoriales sont occupés par des salariés âgés d'au moins 50 ans. Cette proportion est donc sensiblement supérieure à celle constatée sur l'ensemble des secteurs privé et semi-public. Une proportion assez voisine est observée sur les trois sous-ensembles de collectivités territoriales constitués des communes, des structures intercommunales, et du regroupement

Conseil régional et Conseils généraux. Parmi les autres catégories de collectivités territoriales, les services départementaux d'incendie emploient une main d'œuvre sensiblement plus jeune : 15 % seulement des emplois sont occupés par des personnes de 50 ans et plus, une partie importante des agents de ces services partant en retraite avant 60 ans.

SALARIÉS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN POSTE EN RÉGION CENTRE AU 31 DÉCEMBRE 2002, SELON LE TYPE D'ORGANISME

Source : Fichier "postes" DADS 2002
Champ : domaine d'emploi des collectivités locales.

	Nombre des postes au 31 décembre 2002	% des emplois occupés par des 50 ans et plus
Communes	47 436	30,1
Intercommunalité	5 108	28,2
Conseil régional et conseils généraux	8 665	30,2
Autres organismes *	6 091	23,6
Ensemble	67 300	29,4

* Comprend notamment le service départemental d'incendie.

De 25 % à 46 % de seniors selon les catégories socioprofessionnelles

Cette proportion relativement forte d'emplois occupés par des salariés de 50 ans et plus concerne toutes les catégories socioprofessionnelles, avec de nettes disparités : elle atteint notamment 46 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, 25 % pour les professions intermédiaires et près de 29 % pour les

employés. Les femmes âgées de 50 ans et plus sont proportionnellement moins nombreuses que les plus jeunes à exercer un emploi parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que parmi les professions intermédiaires.

POSTES OCCUPÉS DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITOTIALES EN RÉGION CENTRE AU 31 DÉCEMBRE 2002, SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Source : fichier "postes" DADS 2002

Note : les postes annexes au sens des DADS ont été exclus du champ d'étude.

Champ : domaine d'emploi des collectivités territoriales.

	Nombre des postes au 31 décembre 2002	% des emplois occupés par des 50 ans et plus	% des femmes parmi les emplois occupés par les moins de 50 ans	% des femmes parmi les emplois occupés par les 50 ans et plus	Différence entre la proportion de l'emploi féminin dans les deux classes d'âges
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7 161	46,2	44,9	27,6	-17,3
Professions intermédiaires	14 605	25,3	62,0	47,3	-14,7
Employés	39 379	28,6	65,1	69,2	4,2
Ouvriers	3 405	30,5	8,0	10,8	2,8
Ensemble *	67 300	29,4	59,4	54,5	-4,9

* dont 2750 postes avec des catégories socioprofessionnelles non renseignées.

Emploi à temps partiel : parmi les hommes, nettement plus répandu chez les salariés de 50 ans et plus

Plus de 30 % des salariés âgés de 50 ans et plus sont employés à temps partiel, soit une proportion significativement plus forte que celle constatée chez les plus jeunes (25,1 %). La différence des proportions d'emploi à temps partiel selon la

classe d'âge concerne uniquement les hommes avec 26,9 % pour les 50 ans et plus et 14,1 % pour les plus jeunes, tandis que pour les femmes on enregistre respectivement 32,9 % et 32,6 %.

Les agents de l'Etat

Près du quart des agents de l'État sont des seniors

Au 31 décembre 2002, 24,2 % des 103 200 postes d'agent de la fonction publique d'Etat en région Centre sont occupés par des salariés de 50 ans et plus. Au sein de la fonction publique d'Etat, les situations sont très contrastées. Le personnel militaire (officiers et sous-officiers, avec moins de 7 %), les instituteurs (11,2 %) et le personnel de la police et des prisons (12 %) comprennent une part très réduite de salariés de 50 ans et plus. Ces catégories de personnel bénéficient, en partie ou en totalité, d'un âge de départ à la retraite inférieur à 60 ans. Les autres catégories

de la fonction publique d'Etat se caractérisent par une proportion importante de salariés relativement âgés. C'est en particulier le cas des catégories les plus qualifiées : cadres hors officiers (39,7 %), professeurs, professions scientifiques et culturelles (32,5 %), et diverses catégories de professions intermédiaires (plus de 30 %). Une partie des agents de l'Etat a pu accéder à des postes d'encadrement supérieur par promotion, donc assez tardivement.

AGENTS DE L'ÉTAT OCCUPÉS EN RÉGION CENTRE AU 31 DÉCEMBRE 2002 SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Source : Fichier des agents de l'Etat 2002.

Champ : emplois principaux actifs au 31 décembre 2002, les agents de la Poste sont exclus.

	Nombre de postes au 31 décembre 2002	% des emplois occupés par des 50 ans et plus
Officiers	1 761	6,5
Autres cadres	4 693	39,7
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	33 611	32,5
Instituteurs, professeurs de collège et assimilés	10 667	11,2
Professions intermédiaires de la santé et du travail social, clergé	694	21,9
Professions intermédiaires administratives, de la police et des prisons	5 098	33,5
Professions intermédiaires techniques	2 369	31,6
Contremaitres et agents de maîtrise	2 684	36,1
Sous-officiers	10 612	5,4
Employés et agents de service	18 934	26,3
Personnels de la police et des prisons	2 872	12,0
Militaires hommes du rang et contingent	3 700	0,0
Ouvriers	5 548	25,6
Ensemble	103 243	24,2

Plus forte proportion de femmes parmi les salariés de 50 ans et plus

La proportion des femmes parmi les salariés de 50 ans et plus est plus importante que celle constatée pour les salariés de moins de 50 ans, avec respectivement 55 % et 51,8 %.

Les femmes de 50 ans et plus sont proportionnellement moins nombreuses parmi le personnel militaire, les cadres, et les professions intermédiaires techniques.

La proportion des titulaires est, avec plus de 80 %, un peu plus élevée parmi les salariés âgés de 50 ans et plus que celle constatée chez les plus jeunes (76 %).

Les entreprises individuelles

Plus de 41 % des chefs d'entreprises individuelles sont des seniors

Au 1^{er} janvier 2004, près de 42 % des 47 200 entreprises individuelles³ implantées en région Centre sont dirigées par des chefs d'entreprises âgés de 50 ans et plus. Parmi les secteurs où les entreprises individuelles sont nombreuses, une proportion relativement réduite de chefs d'entreprises de 50 ans et plus est constatée dans les industries agricoles et alimentaires (32,6 %), et dans les services aux particuliers (38,5 %), alors que dans la construction, le commerce, les transports et les services aux entreprises les proportions sont assez proches de la valeur moyenne.

Parmi les chefs d'entreprises de 50 ans et plus, on dénombre à peine plus d'une femme pour trois hommes. Les femmes chefs d'entreprises sont cependant relativement bien représentées dans le secteur des services aux particuliers (49,3 %), du commerce (34,9 %), et de l'éducation, santé, et action sociale (32,4 %).

En 2000, dans l'agriculture, près de 40 % des quelques 26 600 chefs d'exploitations et co-exploitants gérant des exploitations professionnelles au sens du Réseau d'information comptable agricole atteignent ou dépassent les 50 ans.

CHEFS D'EXPLOITATION ET COEXPLOITANTS EN 2000 (1)

Source : Recensement de l'Agriculture 2000.

	Ensemble	Part âgée de 50 ans et plus	Part âgée de 60 ans et plus
Chefs d'exploitation et co-exploitants	26 576	39,4 %	8,6 %

(1) Champ des exploitations professionnelles au sens du Réseau d'information comptable agricole.

³ Il s'agit des secteurs industries, commerces et services.

LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ
AU 1^{ER} JANVIER 2004

Source : Exploitation du fichier stock SIRENE au 01/01/2004.
Champ : industrie, commerce et services marchands.

	Ensemble des dirigeants d'entreprises individuelles	Part des dirigeants âgés de 50 ans et plus	Part des dirigeants âgés de 60 ans et plus
Industries agricoles et alimentaires	2 010	32,6	2,7
Industries des biens de consommation	1 163	40,2	5,2
Industrie automobile	14	64,3	21,4
Industries des biens d'équipement	489	43,8	3,7
Industries des biens intermédiaires	722	47,4	7,9
Construction	8 107	43,6	2,5
Commerce	10 805	44,0	7,7
Transports	1 428	40,6	5,3
Activités immobilières	480	47,5	11,3
Services aux entreprises	3 850	44,6	13,0
Services aux particuliers	8 785	38,5	7,5
Education, santé, action sociale	9 348	40,9	7,0
Ensemble	47 201	41,7	6,7

La population active et l'emploi : données de cadrage

La population active regroupe la population ayant un emploi qu'il soit salarié ou non salarié, les chômeurs et les militaires du contingent. La répartition de l'ensemble de la population

active résidant en région Centre selon ses principales composantes est, d'après les résultats du recensement de la population de 1999, la suivante :

	Effectifs	% part des 50 ans et plus
Population totale	2 439 962	34,8
Population active	1 109 279	21,1
dont ayant emploi	977 755	21,6
salarié	860 719	19,5
non salarié	117 036	37,3
dont à la recherche d'un emploi	127 615	17,8

Etude des actifs de 50 ans et plus occupant un emploi en région Centre : les sources mobilisées

L'étude statistique des emplois occupés en région Centre par des personnes de 50 ans et plus a nécessité l'exploitation de plusieurs fichiers. Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) permettent de connaître les salariés des secteurs privés (à l'exception des salariés agricoles), ceux du secteur semi-public, et ceux des collectivités territoriales. Le secteur semi-public regroupe la fonction hospitalière, les entreprises et exploitants publics, et les établissements publics industriels et commerciaux. Les emplois retenus pour cette étude sont les postes non annexes, c'est-à-dire correspondant à un volume de travail significatif. Ce volume est apprécié à partir de trois critères : la rémunération, le nombre d'heures travaillées et la durée

d'emploi. Dans le cas général, sont considérés comme non annexes des postes exercés au cours de l'année pendant une durée supérieure à 30 jours et avec un nombre d'heures travaillées supérieur à 120 heures et un ratio nombre d'heures par jour supérieur à 1,5. Le fichier général de l'Etat permet l'étude des agents employés par l'Etat. Pour ces deux fichiers concernant les salariés, la situation est appréciée au 31 décembre 2002. Les chefs d'entreprises individuelles de l'industrie, du commerce et des services sont étudiés à partir du fichier Sirene au 1^{er} janvier 2004. Les effectifs de chefs d'exploitations agricoles et de co-exploitants proviennent du recensement général de l'agriculture réalisé en 2000.

POSTES SALARIÉS OCCUPÉS EN RÉGION CENTRE AU 31 DÉCEMBRE 2002 SELON LES CINQ GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ HORS AGENTS PAYÉS PAR L'ÉTAT

Source : fichier "postes" DADS 2002.

Champ : ensemble des domaines des DADS.

	Ensemble des postes salariés	% des emplois occupés par des 50 ans et plus
Agriculture, sylviculture, pêche	9 431	16,7
Industrie	182 330	22,0
Construction	50 019	20,8
Commerce	102 256	16,4
Services	363 145	22,3
Ensemble	707 181	21,2

AGENTS PAYÉS PAR L'ÉTAT, SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2002.

Source : fichier des agents de l'Etat au 31 décembre 2002.

champ : emplois principaux actifs, agents de la Poste exclus.

	Ensemble des emplois	% des emplois occupés par des 50 ans et plus
Ensemble des agents de l'Etat	103 243	24,2

Chômage

La recherche d'un emploi à temps partiel croît rapidement avec l'âge.

Au 31 décembre 2004, 24 190 personnes âgées de 50 ans et plus à la recherche d'un emploi, toutes catégories confondues, étaient inscrites à l'ANPE. Les seniors représentent 16,0 % des demandeurs d'emplois de la région.

Plus de 87 % des seniors demandeurs d'emplois recherchaient un emploi à durée indéterminée dont 63,8 % à temps plein et 23,3 % à temps partiel. Les emplois à durée déterminée, temporaires ou saisonniers totalisaient donc moins de 13 % des demandes.

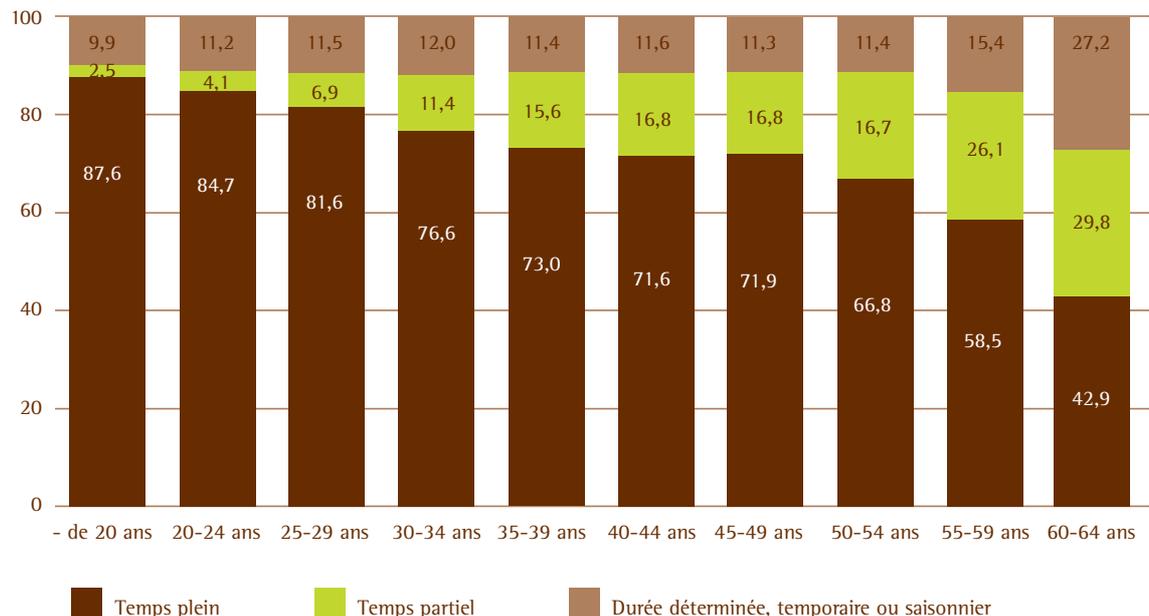
La demande d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel est plus fréquemment exprimée par les seniors que par les moins de 50 ans (10,9 %). Cette demande plus forte des seniors pour des emplois à temps partiel est constatée

aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La proportion des demandes d'emploi à temps partiel provenant de femmes de 50 ans et plus continue d'augmenter sensiblement avec l'âge : elle s'élève à 38,9 % pour la tranche d'âge 55-59 ans contre 30,7 % pour celle des 50-54 ans. Un tel mouvement est observé aussi chez les seniors hommes mais avec une ampleur moindre. La part des demandes d'emplois à durée déterminée, temporaires ou saisonniers est assez stable jusqu'à 54 ans, un peu plus de 11 %, et augmente à partir de 55 ans : 15,3 % pour la tranche d'âge 55 à 59 ans.

La demande d'un emploi à temps plein est donc moins importante chez les seniors : elle n'est plus que de 58,4 % chez les 55-59 ans.

TYPE D'EMPLOI RECHERCHÉ PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 31/12/2004

Source : DRTEFP-ANPE



Evolution du nombre de seniors inscrits à l'ANPE

En 9 ans, du 31 décembre 1995 au 31 décembre 2004, le nombre des seniors demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE aura augmenté de près de 45 %, alors que pendant la même période celui des moins de 50 ans aura diminué de 6 %. Cette forte progression des seniors au chômage s'explique en grande partie par la démographie : les quinquagénaires sont aujourd'hui sensiblement plus nombreux qu'il y a dix ans. Pendant la période, le nombre des seniors salariés a d'ailleurs augmenté dans une proportion assez voisine.

L'évolution du nombre des seniors demandeurs d'emploi est loin d'avoir été régulière sur l'en-

semble de la période. Au cours des années 1998-2001, le nombre des demandeurs d'emploi aura même diminué. La conjoncture économique a évidemment joué un rôle. Mais un ensemble de facteurs, dont il n'est pas possible de mesurer l'impact, ont dû contribuer à l'évolution du chômage des seniors, notamment :

- les préretraites et les dispenses de recherche d'emploi (voir encadrés)
- les comportements des demandeurs d'emploi, relativement à leur maintien sur le marché du travail
- les comportements des entreprises en matière de licenciement ou de recrutement.

NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À L'ANPE EN FIN D'ANNÉE

Source DRTEFP-ANPE

	1996	1998	2000	2002	2004
moins de 50 ans	140 398	136 852	106 572	111 328	126 646
50 ans et plus	17 814	21 464	20 253	21 775	24 190
dont :					
Hommes	8 647	10 132	8 993	9 939	10 822
Femmes	9 167	11 332	11 260	11 836	13 368

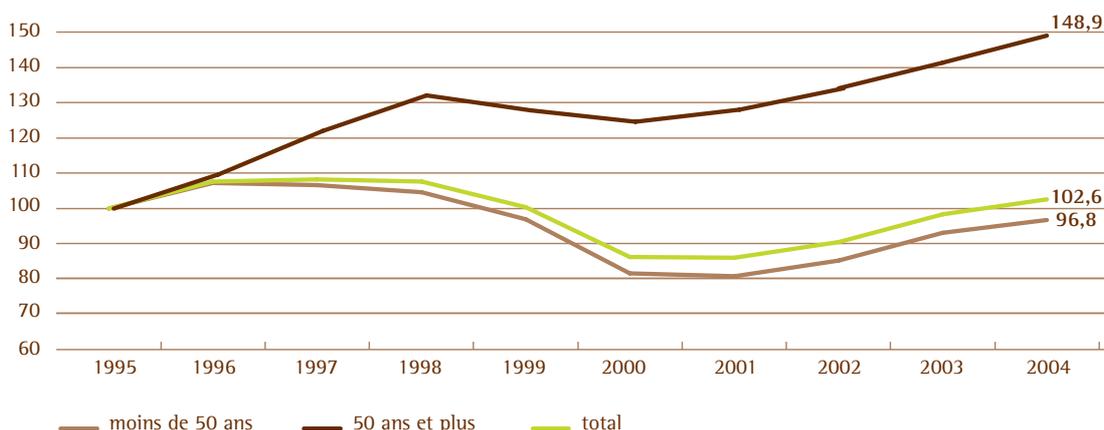
23

Emploi
des 50 ans
et plus

Chômage

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À L'ANPE EN FIN D'ANNÉE DANS LA RÉGION CENTRE BASE 100 : 1995

Source DRTEFP-ANPE



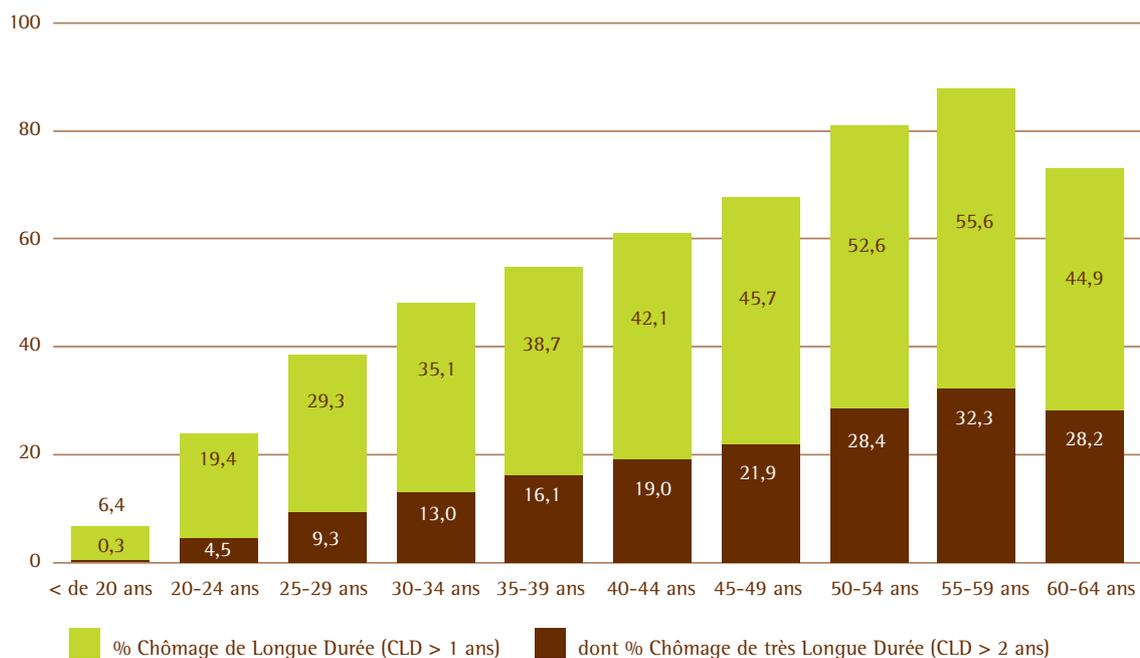
Un senior sur deux est au chômage depuis plus d'un an

Au 31 décembre 2004, 53,5 % des seniors demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE étaient au chômage depuis plus d'un an, et 29,7 % depuis plus de deux ans. Ces proportions sont sensiblement plus élevées que celles constatées chez les demandeurs d'emploi moins âgés : pour ces derniers, on note respectivement 32,7 % et 12,6 %.

Faible chez les moins de 20 ans (6,4 %), la proportion des demandeurs d'emploi de longue durée augmente régulièrement avec l'âge. Elle est la plus forte chez les demandeurs d'emploi âgés de 55 à 59 ans, elle atteint alors 55,6 %. De même, le chômage de très longue durée (plus de deux ans d'inscription à l'ANPE) touche 32,3 % des 55-59 ans, alors que la proportion est de 4,5 % chez les 20-24 ans.

PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE SELON L'ÂGE

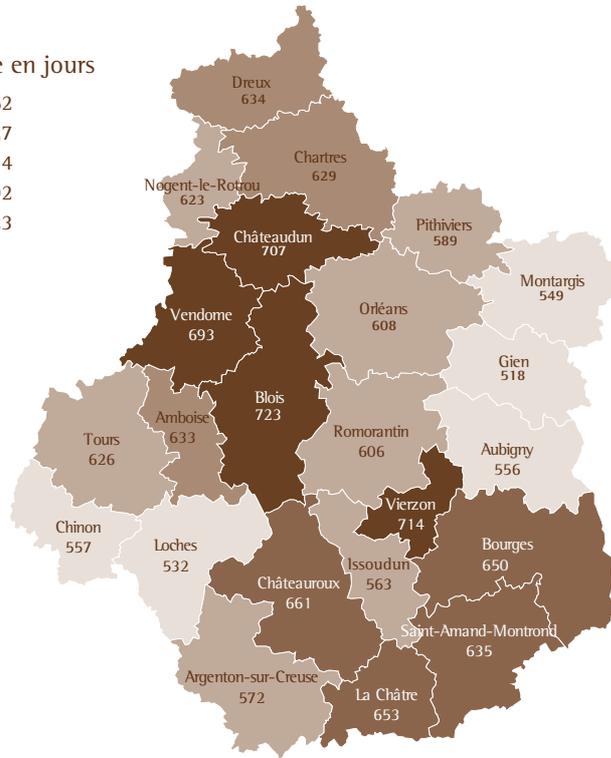
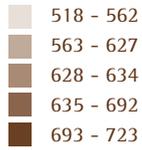
Source : DRTEFP-ANPE



ANCIENNETÉ MOYENNE EN JOURS DES DEMANDES D'EMPLOI DÉPOSÉES PAR LES SENIORS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Source : DRTEFP-ANPE

Ancienneté moyenne en jours

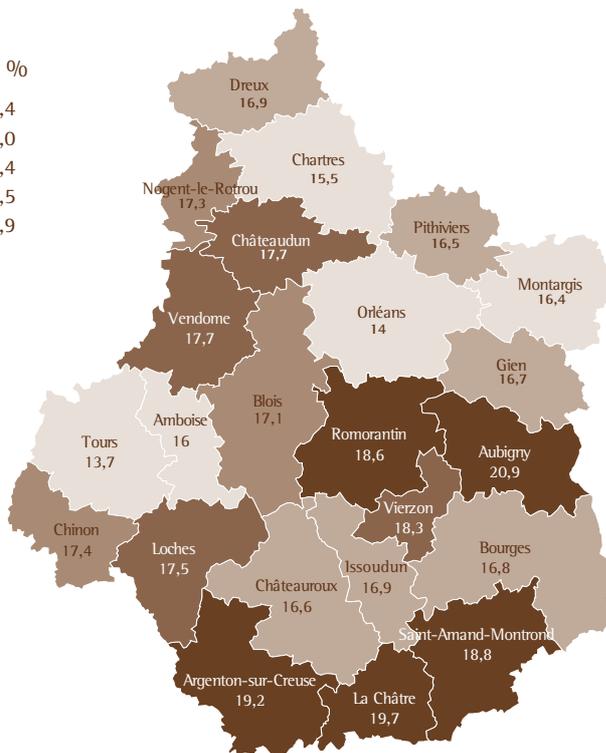
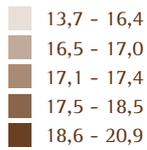


©IGN-2005

PART DES SENIORS PARMI LES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2004

Source : DRTEFP-ANPE

Part des Sénieurs en %



©IGN-2005

25

Emploi
des 50 ans
et plus
Chômage

Des seniors demandeurs d'emploi plus qualifiés

Comparés aux moins de 50 ans, les seniors demandeurs d'emploi sont plus souvent ingénieurs ou cadres, agents de maîtrise, ouvriers hautement qualifiés. Ils sont proportionnellement moins nombreux dans les autres qualifications.

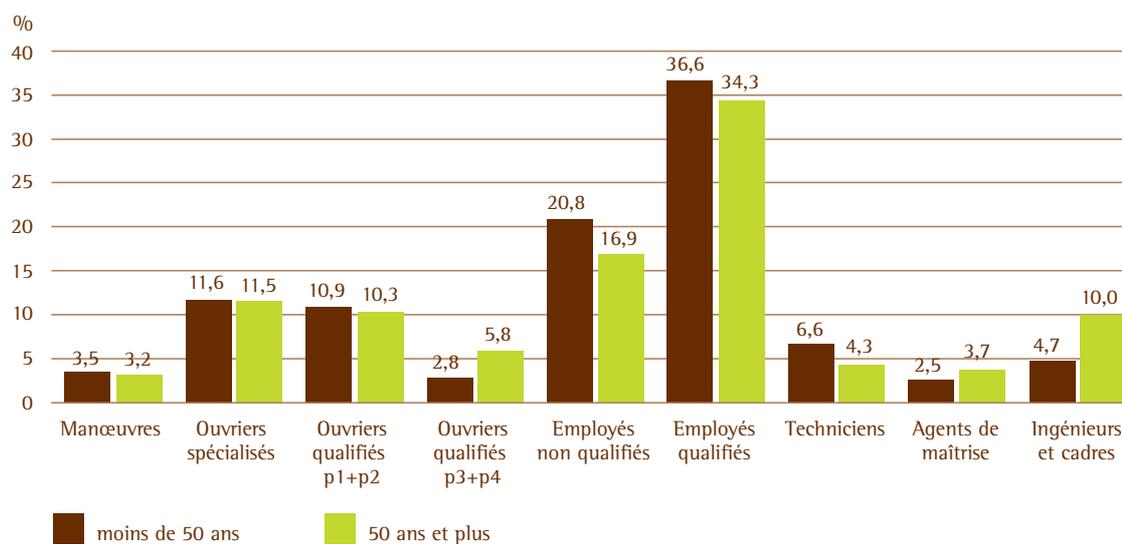
C'est la population des employés qui est la plus importante : 51,2 % des seniors à la recherche

d'un emploi sont des employés, qualifiés (34,3 %) ou non qualifiés (16,9 %).

La proportion de seniors à la recherche d'un emploi appartenant à la catégorie des ouvriers est de 30,8 %, dont 14,7 % à celle des ouvriers non qualifiés et 16,1 % à celle des ouvriers qualifiés.

QUALIFICATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON L'ÂGE

Source : DRTEFP-ANPE



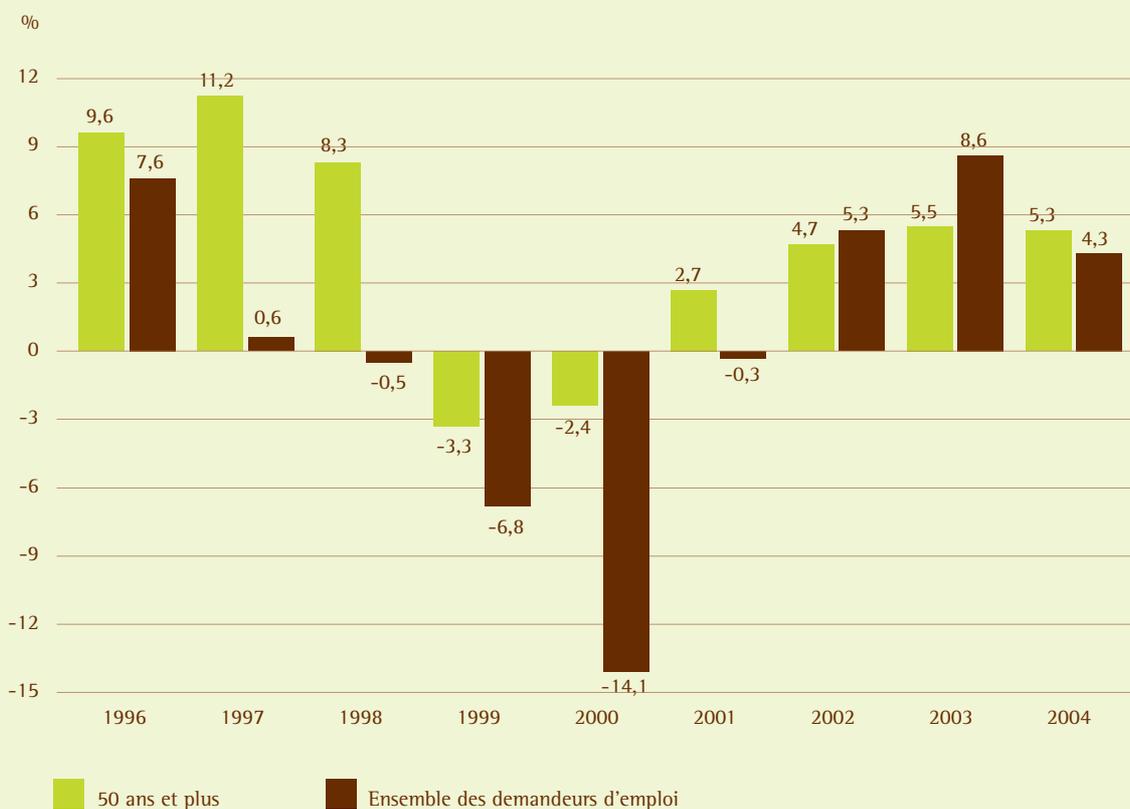
Les seniors face à la conjoncture économique

Le chômage des seniors est moins réactif à l'état de la conjoncture du marché du travail : il augmente moins vite que le chômage des moins de 50 ans quand la conjoncture se dégrade comme on peut le constater à partir du retournement

conjoncturel des années 2001 – 2002, et il baisse moins vite et réagit avec retard à une amélioration de la conjoncture du marché du travail comme celle des années 1997 – 2000.

ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À L'ANPE

Source : DRTEFP-ANPE



Définitions

Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, ayant travaillé moins de 78 h au cours du mois, à la recherche d'un emploi :

- Catégorie 1 : à durée indéterminée, à temps plein
- Catégorie 2 : à durée indéterminée, à temps partiel
- Catégorie 3 : à durée déterminée, temporaire ou saisonnier

Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, ayant travaillé plus de 78 h au cours du mois, à la recherche d'un emploi :

- Catégorie 6 : à durée indéterminée, à temps plein
- Catégorie 7 : à durée indéterminée, à temps partiel
- Catégorie 8 : à durée déterminée, temporaire ou saisonnier

Les commentaires relatifs au chômage régional sont relatifs à l'ensemble :

Catégories 1 à 3 et catégories 6 à 8

La définition des autres catégories

- Catégorie 4 : non immédiatement disponible, à la recherche d'un emploi à durée déterminée ou non et à temps plein ou partiel
- Catégorie 5 : occupe un emploi, recherche un autre emploi

17 000 dispensés de recherche d'emploi fin décembre 2004

Peuvent être dispensés de recherche d'emploi les demandeurs d'emploi suivants :

- les allocataires de l'Assurance chômage âgés de 57 ans et demi ou dès l'âge de 55 ans s'ils justifient de 160 trimestres d'assurance vieillesse,
- les allocataires du régime de Solidarité, dès 55 ans,

- les bénéficiaires de l'Allocation Equivalente Retraite, que cette allocation soit versée à titre de revenu de remplacement ou à titre de revenu de complément, quel que soit leur âge.

Le nombre de dispensés de recherche d'emploi s'élevait à 17 291 à la fin du mois de décembre 2004. Un peu moins de trois sur quatre étaient bénéficiaires de l'aide au retour à l'emploi.

DISPENSÉS DE RECHERCHE D'EMPLOI À FIN DÉCEMBRE 2004

Source : UNEDIC

	France		Centre	
	Nombre	%	Nombre	%
Allocation de recherche d'emploi (ARE)	277 679	67,9	12 358	71,5
Allocation de solidarité (ASS)	102 238	25,0	3 542	20,5
Allocation équivalent retraite (AER)	29 036	7,1	1 391	8,0
Total	408 953	100,0	17 291	100,0

Les mouvements de main-d'œuvre

En 2004, 33 % des seniors qui ont quitté leur emploi dans l'entreprise partent en retraite ou en préretraite, tandis que 33,1 % la quittent pour motif de fin de contrat à durée déterminée. Chez les plus jeunes, 62,6 % quittent l'entreprise pour ce motif. Une fois éliminés les mouvements de main-d'œuvre pour départ en retraite et préretraite (ce motif concerne essentiellement les salariés âgés), la proportion des seniors quittant l'entreprise pour fin de contrat à durée déterminée passe à 49,4 %. Les licenciements, quelle qu'en soit la raison, concernent 14 % des seniors quittant leur entreprise alors que les moins de

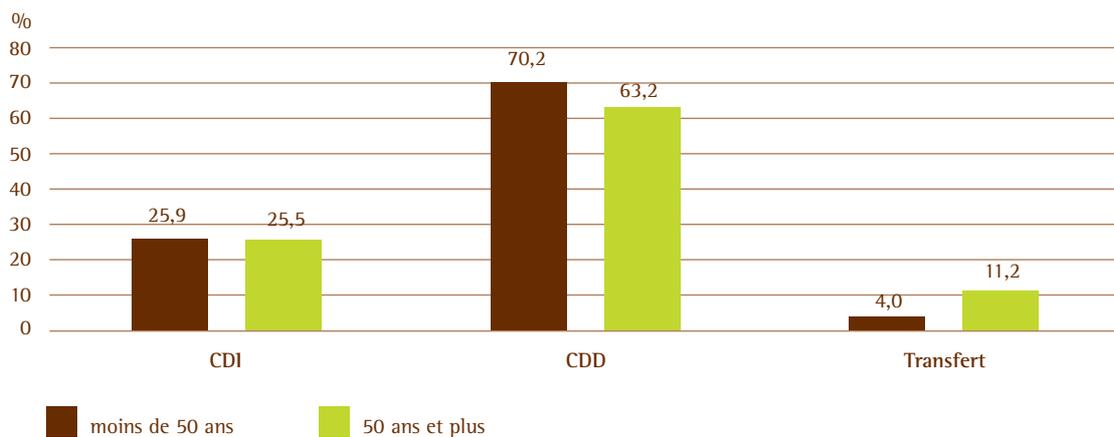
50 ans sont proportionnellement moins concernés par ce motif (6,9 %). En revanche, les départs de l'entreprise de seniors pour démission sont des mouvements relativement peu nombreux.

Plus de 70 % des seniors embauchés en 2004 l'ont été en contrat à durée déterminée, proportion finalement assez proche de celle constatée chez les plus jeunes (63,2 %).

Les mouvements de main-d'œuvre entre établissements de la même entreprise concernent proportionnellement davantage les seniors que les plus jeunes.

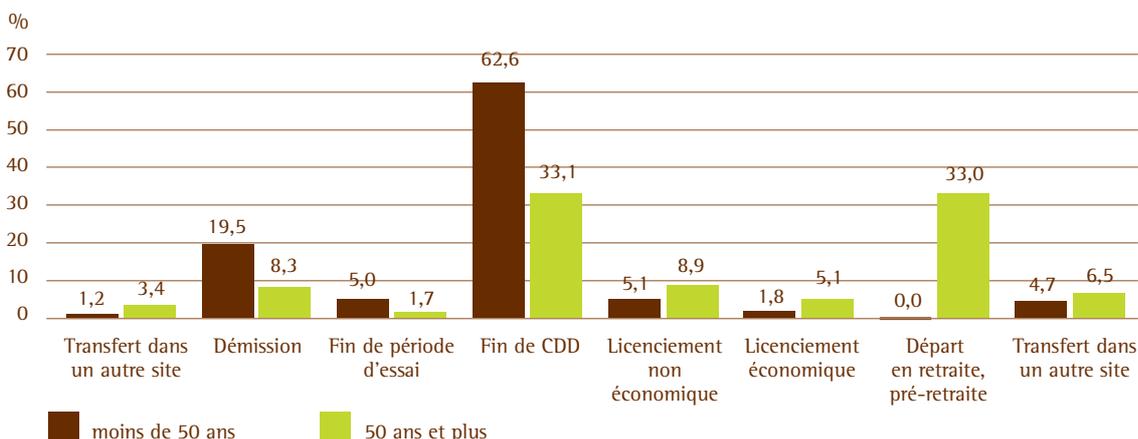
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN ACTIVITÉ EN 2004

Source : DRTEFP



RÉPARTITION DES SORTIES EN 2004

Source : DRTEFP



L'emploi aidé

En 2004, 16 000 personnes ont été recrutées au titre d'un emploi aidé, 18 % d'entre elles avaient au moins 50 ans. Les mesures du programme globalisé de lutte contre le chômage de longue durée et l'exclusion du marché du travail sont nombreuses. Deux mesures, le contrat emploi

solidarité (CES) et le contrat initiative emploi (CIE) ont cependant assuré l'essentiel des emplois aidés.

En 2004, 1 734 seniors ont été recrutés dans le cadre d'un CES et 815 en CIE.

EMPLOI AIDÉ EN 2004

Source DRTEFP, ANPE, CNASEA

	Total	dont 50 ans et plus	%
CES	9 980	1 734	17,4
CEC	444	180	40,5
CIE	3 214	815	25,4
SIFE individuels	237	nd	-
SIFE collectifs	1 874	165	8,8
SAE	303	nd	-

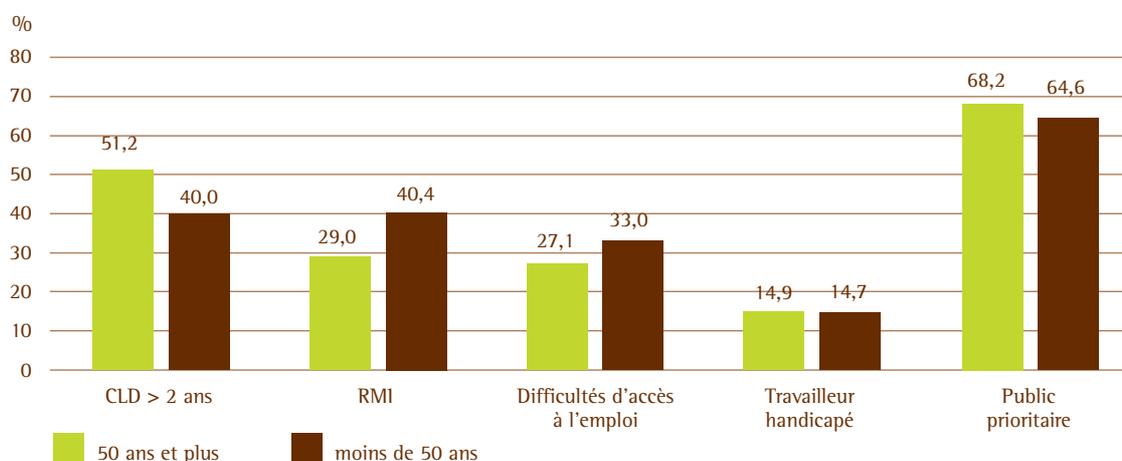
LES BÉNÉFICIAIRES D'UN CES : ENTRÉES ANNUELLES DANS LA MESURE

Source : CNASEA

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
total	16 310	16 005	14 470	12 051	11 892	12 130	9 980
dont seniors	2 194	2 181	2 225	2 004	2 141	2 142	1 734
part des seniors	13,5 %	13,6 %	15,4 %	16,6 %	18,0 %	17,7 %	17,4 %

CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UN CES ENTRANT DANS LA MESURE

Source : CNASEA



Publics prioritaires, au moins une des conditions :

- personnes sans emploi depuis au moins 2 ans
- bénéficiaires de minima sociaux sans emploi depuis un an
- travailleurs handicapés sans emploi depuis un an
- personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières

Les mesures

Le **contrat emploi solidarité (CES)** est destiné aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi : les demandeurs d'emploi de longue durée ou âgés de plus de 50 ans, ainsi que certaines catégories de personnes, notamment : les travailleurs handicapés, les bénéficiaires du RMI, de l'allocation spécifique de solidarité, de l'allocation de parent isolé.

C'est un contrat limité à 20 heures hebdomadaires en moyenne, et rémunéré au minimum au SMIC. Le CES est un CDD de 3 à 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, selon la situation du salarié.

Les employeurs concernés sont les collectivités territoriales, les organismes à but non lucratifs (associations...), les établissements publics.

Le **contrat emploi consolidé (CEC)** est destiné aux mêmes personnes que le CES (ou à des personnes sans emploi à l'issue d'un CES) lorsqu'il apparaît qu'elles sont dénuées de toute autre perspective d'emploi ou de formation à court terme, en raison d'un cumul de difficultés liées à l'âge, à l'état de santé ou à la situation matérielle. Le CEC est un CDI ou un CDD de 12 mois, renouvelable dans la limite de 60 mois, à temps plein ou à temps partiel. C'est un contrat de 30 heures hebdomadaires minimum, rémunéré au minimum au SMIC.

Les employeurs concernés sont les mêmes que les employeurs d'un CES.

Le **contrat initiative emploi (CIE)** a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en voie d'exclusion du marché du travail, notamment certaines catégories de jeunes. Le CIE est un CDI ou un CDD de 12 à 24 mois, à temps plein ou à temps partiel

(16 heures hebdomadaires minimum), rémunéré au minimum au SMIC.

La mesure est réservée aux employeurs affiliés à l'UNEDIC

Le **stage d'accès à l'entreprise (SAE)** répond à deux finalités :

- faire face aux difficultés de recrutement de main-d'œuvre qualifiée, en aidant les entreprises à former des demandeurs d'emplois pour pourvoir des offres d'emploi difficiles à satisfaire.
- prévenir le chômage de longue durée et l'exclusion.

Le SAE est principalement destiné aux adultes de plus de 26 ans, demandeurs d'emploi dont les aptitudes, les compétences ou les qualifications sont proches de celles des offres d'emploi concernées.

La mesure est destinée aux entreprises affiliées à l'UNEDIC ayant déposé une offre d'emploi à l'ANPE et s'engageant à recruter le stagiaire à l'issue de la formation. La durée du stage est variable, de 40 à 750 heures.

Le SAE débouche sur un CDI sans période d'essai ou un CDD de 6 mois minimum.

Le **stage d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE)** individuel s'adresse aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 26 ans, ayant déjà une expérience professionnelle, et présentant des caractéristiques permettant de diagnostiquer des risques importants d'entrée dans le chômage de longue durée. La formation est de 40 à 430 heures.

Le bénéficiaire d'un SIFE individuel a le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il est rémunéré par l'Etat ou l'ASSEDIC.

Le stage d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) collectif a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des personnes connaissant des difficultés d'accès à l'emploi et pour lesquelles un besoin de formation est diagnostiqué.

Le SIFE collectif s'adresse aux demandeurs d'emploi de longue durée, ainsi qu'à certaines catégories de personnes en difficulté.

La formation est de 40 à 1200 heures.

Le bénéficiaire est rémunéré par l'Etat ou l'ASSEDIC.

Les seniors recrutés en CES

En 2004, la proportion de seniors parmi les personnes recrutées dans le cadre d'un CES est de 17,4 %. Elle évolue peu depuis 2002. Le nombre de bénéficiaires est en forte baisse.

Quel que soit l'âge, les établissements publics et les associations sont les deux types d'employeurs qui recrutent le plus de CES : respectivement 43,8 % et 42,4 % des seniors recrutés en 2004. Un peu plus de 23 % des CES recrutés dans les établissements publics sont des seniors alors que la proportion tombe à 18,9 % dans le cas des associations.

Les recrutements par les communes et les autres collectivités territoriales sont restés très réduits.

Trois catégories d'emplois ont assuré la moitié des recrutements : les agents d'entretien et nettoyeurs (30,7 % des recrutements), les agents administratifs divers (10,4 %) et les ouvriers polyvalents de maintenance et d'entretien (9,7 %). La part des seniors au sein des différents emplois occupés dans le cadre d'un CES varie sensiblement : les seniors sont en particulier très présents parmi les agents de sécurité et de gardiennage (34,6 %), les surveillants d'établissements scolaires (27,4 %), les agents d'accueil et d'information (25,8 %), les documentalistes et aides documentalistes (24,3 %) et les agents administratifs divers (23,3 %).

**Direction régionale du travail, de l'emploi et
de la formation professionnelle du Centre**

Immeuble « Val de Loire » - 4 passage de la Râpe BP 24315
45043 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 68 00 - Fax : 02 38 77 68 01

www.centre.travail.gouv.fr

Directeur de publication : Daniel JEANTELET

Réalisation : carakter-ds@noos.fr

DRTEFP : Service Etudes, Prospective, Evaluation, Statistiques

INSEE : Service Etudes et Diffusion

ISBN : 2-11-095554-6

